

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

Le conseil municipal de TREFLEZ s'est réuni en session ordinaire le vendredi 20 juin 2014 à 18 heures 30 sous la présidence de François ANDRE, Maire.

Absent excusé : Romain SALOU

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

La commune a renoncé à son droit de préemption, à l'occasion de la vente d'une maison à Mézonan, par M. Gilles DOINEAU, à M. et Mme Laurent BEDEL.

ELECTIONS SENATORIALES

Ont été désignés pour représenter la commune lors des prochaines élections sénatoriales :

François ANDRE, Jean Paul CORRE, Malou FAVRET, délégués titulaires

Jean ELEGOET, Thierry GAUDEC, Pierre PINVIDIC, délégués suppléants.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA BAIE DU KERNIC

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte les fonds de concours votés par la C.C.B.K. pour un montant de 20 000 €. Ces fonds de concours s'élevaient les années précédentes à 788 € 23.

Ces 20 000 € seront affectés au programme de travaux de voirie prévu au budget en 2014.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS

Sur proposition de Jean ELEGOET, adjoint, chargé des relations avec les Associations, le conseil municipal, à l'unanimité, attribue les subventions suivantes :

Les Blues Snookers (550 €) Association intercommunale Ensemble (252 €) Patin Club du Folgoët (50 €) Amicale Cycliste Goulven Tréfléz Plouider (250 €) Comité de Jumelage Lacroix Barrez (1 000 €) Société de Chasse de Tréfléz (200 €) E.S.T. (800 €) Mutuelle des Agents territoriaux (44 €) Secours Catholique (180 €) Dojo Plouescatais (100 €) Ecole Artistique de Plouescat (180 €) Institut d'apprentissage de Brest (160 €) Association Ar Pinting (250 €) Institut Rural de Lesneven (40 €) B.B.C.K. Basket (350 €) Banque Alimentaire (114 €) Stade lesnevien d'Athlétisme (40 €) 1 2 3 Boutchous (100 €) Memoria Medieval Heram de Tréfléz (1 000 €) La Nuit des Etoiles (2 500 €), soit une enveloppe globale de 8 160 €.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE TRANSPORT DES ELEVES DE TREFLEZ A LA PISCINE DE LESNEVEN

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de participer aux frais de transport des élèves de l'école de Tréfléz à la piscine de Lesneven à la rentrée prochaine à concurrence de la moitié de la facture totale, soit environ 750 €. Il en sera tenu compte lors de l'attribution de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école.

REHABILITATION DE LA SALLE POLYVALENTE

Après avoir analysé les réponses au questionnaire diffusé auprès de la population et entendu les responsables d'associations, Jean ELEGOET propose de mettre en place une commission de réflexions destinée à bien identifier les besoins.

Cette commission, présidée par Jean ELEGOET, est composée de la manière suivante : Thierry GAUDEC, Antoine LHERITIER, Laurence LE DUFF, Morgane CALVEZ (représentants du conseil municipal) Erwan DUCLOS, Gérald TURILLIET, Philippe CABON, Arnaud KERBRAT (représentants des associations). Deux réunions devraient être organisées avant le 14 juillet prochain.

ACCUEIL LOISIRS DE TREFLEZ

Compte tenu des problèmes de qualité des repas livrés par le prestataire Restéco, sur proposition de Jean ELEGOET, le conseil municipal autorise le maire à signer un contrat de fourniture des repas au Centre de Loisirs avec la Société SODEXO.

Malou FAVRET, adjointe chargée du suivi de la structure rend compte au conseil de l'analyse qu'elle a pu faire suite à la diffusion d'un questionnaire de satisfaction auprès des familles utilisatrices du service.

Elle en rendra compte également aux familles lors d'une réunion d'échanges prévue le 4 juillet prochain.

FAMILLES RURALES DE LA BAIE – DEMANDE DE PARTICIPATION

M. le Maire fait savoir au conseil qu'il a rencontré Roger BESCOND, président de Familles Rurales de la Baie de Plouider/Goulven pour une demande de participation de la commune, de 13 € par enfant originaire de la commune, inscrit à l'accueil loisirs proposé par Familles de la Baie en juillet/août. Le Contrat Enfance Jeunesse de la commune signé avec la C.A.F. et la C.C.B.K. ne finançant pas cet accueil loisirs, le conseil municipal accepte de participer uniquement à concurrence de 6 € 50. L'autre moitié de la participation demandée, est en effet financée par la CAF directement dans le cadre du contrat enfance jeunesse de la Communauté de Communes de Lesneven.

COMMERCE AMBULANT

Afin de dynamiser le secteur de La Gare, Le conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Mme DOUGUET de SAINT VOUGAY à stationner 1 à 2 fois par mois sur place de la Gare afin de vendre de la vaisselle.

RAPPORT SUR L'EAU

Jean Paul CORRE présente au conseil le rapport annuel sur la distribution d'eau potable à TREFLEZ. A noter

- que le niveau de performance du réseau reste satisfaisant (85 %)
- que le prix moyen du mètre cube d'eau facturé s'élève à 1 € 79 TTC pour une consommation annuelle de 120 m³ (moyenne nationale : 3 € 90)
- que l'ensemble des analyses microbiologiques et bactériologiques réalisées sur le réseau sont satisfaisantes et conformes à la réglementation.

Ce rapport d'activité est consultable sur le site internet de la mairie : <http://www.mairie-treflez.fr/vie-quotidienne/infos-pratiques/service-de-l-eau.html>

CONTRIBUTION DE LA COMMUNE AU REDRESSEMENT DES FINANCES PUBLIQUES

Pour l'année 2014, cette contribution est de 5 000 € pour la commune de TREFLEZ.

A la demande de l'Association des Maires de France le conseil municipal adopte la motion proposée destinée à alerter les pouvoirs publics sur les conséquences des baisses de dotations aux communes (baisse de l'investissement, augmentation des impôts locaux, etc...)